

## besoin d'infos !

Par **anso3**, le **22/04/2011 à 20:11**

Bonjour à tous,

Je suis étudiante en master 1 en droit en Belgique et je dois déménager en France d'ici quelques mois. Je me suis un peu renseignée aux universités de Metz et de Nancy et apparemment passer en M2 en France ne poserait pas de problème, par contre, au niveau de l'accès au barreau c'est un peu différent étant donné que vous avez un système avec un concours au début et à la fin. Je ne sais donc pas du tout si je serais capable de passer cet examen ayant effectué la majorité de mon parcours en Belgique. j'ai aussi entendu dire que beaucoup d'étudiants français travaillent quelques années avant de passer cet examen, est-ce vrai et si oui pourquoi ne pas passer l'examen directement? Je me demandais aussi comment se passait le barreau en France, y a-t-il des cours à suivre et des examens à passer, est-on payé pendant les années de stage,...?

Je me demandais aussi si au cas où je terminerais mon master 2 en Belgique pourrais-je faire le barreau en France sans devoir refaire une année d'étude?

Un grand merci d'avance!